

1. OBJET

La SAS LUMO édite et commercialise l'application logicielle « Lumo » d'automatisation des calculs de coûts, salaires, et indemnités liés à la rupture ou à l'exécution d'un contrat de travail (ci-après « l'Application »).

L'Application est destinée aux professionnels du droit (« les Clients »), et a pour objectif de les assister dans le chiffrage des demandes de leurs clients, dans la vérification de leur caractère exhaustif, ou encore dans l'analyse de la conformité juridique des demandes adverses.

L'Application est distribuée en mode « SaaS » (*Software as a Service*), et disponible sous la forme d'une application web et mobile (en cours de développement),.

L'Application est composée de plusieurs modules fonctionnels (« les Modules »), tels que : Horaires, Bulletin de paie, Indemnités, etc. Ces Modules peuvent être, pour certains, ouverts aux clients de l'avocat (« Client Final »), afin qu'ils puissent directement renseigner certaines données du dossier.

Les fonctionnalités principales de l'Application et la liste des Modules disponibles sont indiquées sur le site public lumo.legal. Les fonctionnalités en cours de développement sont identifiées dans l'Application ("bêta").

Les présentes Conditions Générales de Service ont pour objet de déterminer les conditions techniques et financières dans lesquelles le Client peut utiliser l'Application, ainsi que les droits et obligations respectifs de LUMO et du Client dans le cadre de la fourniture du Service.

2. DEFINITIONS

Dans le cadre des Conditions Générales de Service, les termes suivants seront définis comme suit :

- **Abonnement:** souscription d'un droit d'utilisation du Service par le Client lui assurant l'accès à l'Application et son utilisation ,
- **Anomalie :** dysfonctionnement qui, unitairement ou cumulé, rend impossible l'utilisation normale de tout ou partie des fonctionnalités de l'Application ou provoquant des limitations ou restrictions de l'usage en production de tout ou partie de l'Application;
- **Application :** application logicielle « Lumo » accessible sous forme d'une application web (ou mobile) éditée par LUMO, et mise à disposition du Client et de ses Utilisateurs. Les fonctionnalités principales de l'Application sont mentionnées sur le Site, et susceptibles d'évoluer à tout moment.
- **Assistance:** services d'aide à l'utilisation de l'Application fournis par LUMO au Client, dans le cadre de l'Abonnement ;
- **Client:** la personne physique ou morale, éligible au Service, et ayant souscrit un Abonnement;
- **Client Final:** client du Client, dont les Données sont traitées par l'Application, et auquel le Client peut donner des droits d'accès au Dossier ;
- **Donnée Personnelle :** donnée identifiant, directement ou indirectement une personne physique au sens du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.
- **Données:** Données traitées par l'Application, en ce inclus les Données du Client, les Données à caractère personnel du Client Final; ainsi que d'une façon générale, toute autre Donnée générée ou traitée par l'Application ;

- **Dossier** : dossier numérique, ouvert par le Client au nom d'un Client Final, et dans lequel sont hébergées les Données du Client Final aux fins de traitement par l'Application;
- **Infrastructure**: serveur distant, hébergé par LUMO, ou son sous-traitant, sur lequel est installé et fonctionne l'Application.
- **LUMO** : la société LUMO, société par actions simplifiée au capital social de 10000 €, dont le siège social est situé au 19 Boulevard Gambetta 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 932 871 049.
- **Maintenance Corrective**: correction des Anomalies de l'Application.
- **Maintenance Evolutive**: déploiement des Mises à Jour de l'Application, dans les conditions prévues aux présentes CGS,
- **Mise à Jour**: toute nouvelle version de l'Application, susceptible d'intégrer (i) des correctifs et/ou (ii) des améliorations de fonctionnalités, (iii) de nouvelles fonctionnalités ;(iv) une modification de l'ergonomie, afin d'améliorer l'expérience utilisateur, ou rendue nécessaire par une évolution de la législation applicable ;
- **Résultat** : tout résultat généré par l'Application, suite au traitement des Données d'un Dossier, tel que : calcul, simulation, estimation, rédaction de contenus textuels, etc. ; et destiné à aider le Client dans le traitement du Dossier.
- **Service**: service consistant en la mise à disposition des fonctionnalités de l'Application, via le réseau Internet, et sans installation physique de l'Application chez le Client (« mode SaaS ») ;
- **Site** : le site Internet public, exploité par LUMO, accessible à l'adresse lumo.legal., ou tout autre nom de domaine exploité par LUMO.
- **Support**: les services de Maintenance Corrective, de Maintenance Evolutive, et d'Assistance ;
- **Utilisateur**: personne physique, dirigeant, associé ou membre du personnel du Client, ou en lien contractuel avec celui-ci (tel qu'un avocat collaborateur libéral), autorisée à accéder à l'Application, et bénéficiant à cet effet d'un Compte Utilisateur.

3. INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Le Client a la possibilité de tester les fonctionnalités de l'Application, dans le cadre d'une période d'essai gratuite, comme expliqué en article 4.

Le Client déclare et reconnaît ainsi avoir pu prendre connaissance des potentialités, de la finalité, et des fonctionnalités du Service, et avoir pu vérifier l'adéquation du Service à ses besoins, afin de pouvoir prendre une décision éclairée sur sa souscription au Service.

Une description des fonctionnalités de l'Application et des prérequis techniques (notamment en terme de navigateurs compatibles) est disponible sur le Site.

En conséquence, le Client reconnaît avoir reçu une parfaite information sur les caractéristiques techniques et fonctionnelles du Service fourni et décharge LUMO de toute responsabilité au titre de l'article 1112-1 du Code Civil.

4. PERIODE D'ESSAI

Dans le cadre de l'Abonnement, le Client bénéficiera d'une période initiale d'essai de trente (30) jours calendaires commençant à courir à la date de souscription de l'Abonnement dans les conditions prévues à l'article 7.1.

Le Client reconnaît que, pendant la période d'essai, compte tenu du caractère gratuit du Service, celui-ci est fourni en l'état, sans engagement de LUMO quant à la qualité ou la disponibilité du Service.

A défaut pour le Client d'avoir résilié l'Abonnement avant l'échéance de la période d'essai, l'Abonnement (i) se poursuivra (en cas de souscription à un Abonnement annuel), la période d'essai étant décomptée de la période annuelle, ou (ii) sera automatiquement renouvelé pour des périodes mensuelles (en cas de souscription à un Abonnement mensuel), comme indiqué à l'article 5.3. Dans les deux cas, le montant de l'Abonnement sera dû dès la fin de la période d'essai. En cas de résiliation avant la fin de la période d'essai, son Compte Client sera supprimé, ainsi que toutes les Données associées sauf demande préalable auprès de LUMO. Le cas échéant, les frais relatifs à la récupération de ces données seront facturés au Client.

5. SOUSCRIPTION DE L'ABONNEMENT

Afin de bénéficier du Service, le Client doit souscrire un Abonnement depuis l'Application, d'une durée mensuelle ou annuelle, et payer le prix afférent.

5.1. Eligibilité au Service

Le Service est réservé aux membres d'une des professions règlementées suivantes : avocat, notaire, expert-comptable.

Dès lors, le Client ne peut souscrire un Abonnement et utiliser le Service qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- S'agissant des Clients personnes physiques :
 - o être titulaire du titre d'avocat, ou d'avocat aux conseils, de notaire, ou d'expert-comptable, et pouvoir en justifier auprès de LUMO ;
 - o être inscrit auprès de l'ordre national, régional, ou local compétent ;
 - o ne pas être frappé par une mesure, même provisoire, d'interdiction ou de suspension d'exercice,
- S'agissant des Clients personnes morales :
 - o la structure d'exercice doit être détenue et dirigée par une ou plusieurs personnes physiques titulaires du titre susvisé ;
 - o la structure d'exercice soit inscrite et rattachée à un ordre national, régional, ou local compétent,
 - o **aucun des membres de la structure**, qu'il soit associé ou salarié, ne doit être frappé par une mesure, même provisoire, d'interdiction ou de suspension d'exercice

Le Client s'oblige à fournir tous les justificatifs nécessaires pour justifier des conditions susvisées, dans le cadre de la souscription de l'Abonnement, ou à tout moment après la souscription, sur simple demande de LUMO. Toute inscription d'un Client ne répondant pas aux critères prévus au présent article, ou perte des conditions d'éligibilité au Service, entraînera, le cas échéant, la clôture immédiate du Compte du Client, sans préjudice des dommages-intérêts que LUMO pourrait solliciter.

5.2. Procédure de souscription

L'Abonnement est réputé souscrit, et entre en vigueur, dès que le Client a :

- choisi une offre d'Abonnement en ligne,
- validé les présentes Conditions Générales,
- créé son Compte Client sur l'Application,
- réglé le montant de la première redevance mensuelle ou annuelle (ou, le cas échéant, le montant de la première échéance mensuelle de l'Abonnement annuel).

Une fois l'Abonnement souscrit, il ne peut être annulé.

5.3. Durée de l'Abonnement

L'Abonnement peut être souscrit, soit pour une durée **d'un mois**, soit pour une durée de **12 mois** (« Période Initiale »). A l'issue de cette Période Initiale, il est renouvelé par tacite reconduction pour une durée identique à la Période Initiale, sauf dénonciation par LRAR ou par email (à condition de justifier d'un accusé de réception ou de lecture), au moins 24 heures ouvrables avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

5.4. Limites de l'Abonnement

Chaque offre d'Abonnement permet au Client d'utiliser un nombre maximal de Comptes Utilisateurs, en fonction de la taille de son cabinet (*ex : offre d'Abonnement jusqu'à 5 Utilisateurs*). Toute création de Comptes Utilisateurs au-delà de la limite fixée par l'Abonnement implique de souscrire à une offre supérieure.

De même, l'Abonnement peut inclure d'autres limitations techniques, telles que notamment, mais sans limitation : nombre de requêtes auprès des services basés sur l'IA, nombre ou volume de fichiers chargés dans l'Application, etc. Le Service sera susceptible d'être bloqué ou dégradé en cas de dépassement de ces limitations par le Client.

6. ACCEPTATION ET REVISION DES CONDITIONS GENERALES

Toute utilisation du Service implique l'acceptation pleine et entière par le Client des présentes Conditions Générales de Service (CGS) à l'exclusion de tous autres documents émis par le Client. Ces Conditions Générales de Service sont validées en ligne lors de la souscription de l'Abonnement, par une case spécifique à cocher par le Client.

LUMO se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGS, sous réserve d'en informer le Client, par email, au moins 30 jours à l'avance, en lui présentant les principales mises à jour effectuées. Le Client pourra, pendant ce délai de préavis, résilier son Abonnement par mail ou LRAR.. Le cas échéant, la résiliation prendra effet à réception du mail ou de la LRAR, et les dispositions de l'article « CONSEQUENCES DE LA RESILIATION » s'appliqueront. A défaut de résiliation de l'Abonnement à l'issue de ce délai, les Conditions Générales révisées s'appliqueront de plein droit à l'Abonnement en cours.

7. ACCES AU SERVICE

7.1. Comptes Utilisateurs

L'Application est accessible depuis un navigateur Internet, sans installation quelconque d'un applicatif dans l'infrastructure informatique du Client.

Lors de la souscription de l'Abonnement, et à tout moment après sa souscription, le Client peut ouvrir un ou plusieurs Comptes Utilisateurs, dans la limite du nombre de Comptes autorisés dans l'Abonnement. L'ouverture d'un Compte se fait exclusivement par la fourniture d'une adresse de messagerie électronique, sous le contrôle du Client (*ex : prenom.nom@nomduclient.com*).

Afin d'accéder au Service, chaque Utilisateur doit cliquer sur l'onglet « Connexion » dans l'Application : un lien de connexion sécurisé lui sera adressé sur l'adresse email associée à ce Compte, lui permettant de se connecter au Compte et d'utiliser le Service.

L'adresse email de l'Utilisateur étant l'identifiant exclusif d'accès au Compte Utilisateur, le Client déclare et garantit que chaque adresse associée à un Compte est sous son contrôle exclusif, et s'engage à ce que la messagerie associée à cette adresse soit suffisamment sécurisée (par exemple par double authentification ou tout autre moyen conforme à l'état de l'art), afin de prévenir et minimiser les risques d'accès frauduleux ou non autorisé au Service. Toute utilisation de l'adresse email associée à un Compte Utilisateur est réputée de manière irréfutable constituer une utilisation du Service par un Utilisateur autorisé, et engage la responsabilité du Client. Dès lors, LUMO ne saurait en aucun cas être responsable de l'utilisation détournée ou non autorisée de l'adresse email de connexion au Compte Utilisateur, et d'un accès illicite ou non autorisé audit Compte par un tiers, ou un autre Utilisateur.

Le Client est seul responsable de la gestion des Comptes Utilisateurs, de leur ouverture et de leur clôture, ainsi que, d'une façon générale, de l'octroi des droits d'accès au Service. En conséquence, il lui appartient de clôturer tout Compte inactif, et de récupérer les Données associés, comme indiqué à l'article 17.

Chaque Utilisateur peut se connecter au Service à tout moment – à l'exception des périodes de Maintenance- à savoir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanche et jours fériés.

7.2. Pré-requis techniques

L'utilisation du Service nécessite l'accès par le Client à un réseau de télécommunications. Cet accès n'est pas compris dans le Service et devra être fourni par un opérateur de télécommunications sous la responsabilité et sous le choix du Client. Ce dernier fait son affaire personnelle, à ses frais exclusifs de la mise en place, la maintenance et la connexion des différents éléments de la configuration et des moyens de télécommunications nécessaires pour accéder au Service.

Les Utilisateurs devront se connecter à l'Application suivant les pré-requis techniques indiquées sur le Site, qui pourront évoluer à tout moment.

8. DROITS D'UTILISATION DU SERVICE

Dans le cadre de son Abonnement au Service, LUMO concède au Client un droit d'utilisation personnel, non cessible, et non exclusif de l'Application, **dans la limite du nombre de Comptes Utilisateurs prévu dans l'Abonnement**, ce nombre pouvant être mis à jour en cours d'Abonnement, comme indiqué à l'article CONDITIONS FINANCIERES. Toute utilisation de l'Application au-delà de ce périmètre (par ex par des Utilisateurs externes ou ne disposant pas de Compte Utilisateur – hors droit d'accès du Client Final aux Dossiers) pourra entraîner la suspension immédiate du Service et/ou la résiliation de l'Abonnement aux torts exclusifs du Client, sans préjudice de son droit d'agir en contrefaçon. De même, si l'Abonnement inclut d'autres limitations techniques (telles que nombre de requêtes auprès des services basés sur l'IA, nombre ou volume de fichiers chargés dans l'Application), les droits d'utilisation sont concédés au Client dans la limite expresse de ces conditions d'usage.

Il est bien entendu que les droits d'utilisation de l'Application sont concédés au Client exclusivement pour ses besoins propres et n'impliquent aucun droit d'exploitation ou de distribution de l'Application à des fins commerciales, ces droits étant expressément réservés par LUMO.

Les droits d'utilisation de l'Application sont réputés non cessibles, de sorte que le Client ne pourra en aucun cas les céder en tout ou partie à un tiers, en dehors des Utilisateurs autorisés ou du Client Final, dans les conditions prévues à l'article 9.3.

9. UTILISATION DU SERVICE

9.1. Fonctionnalités du Service

Sauf indication contraire sur le Site, l'Abonnement inclut l'ensemble des Modules de l'Application.

Les fonctionnalités de l'Application peuvent évoluer à tout moment, sans changement d'Abonnement, dans le sens d'un enrichissement des fonctionnalités, comme indiqué à l'article « EVOLUTIONS DE L'APPLICATION ». Les fonctionnalités en cours de développement (« bêta ») sont identifiées par un tag dans l'Application. LUMO n'offre aucune garantie de service sur ces fonctionnalités, qui peuvent être affectées de dysfonctionnements plus importants, et sont fournies à des fins d'essai et d'évaluation. Elles pourront être retirées à tout moment du scope fonctionnel de l'Application.

Le cas échéant, l'ajout de Modules ou de fonctionnalités pourra entraîner une hausse du tarif de l'Abonnement, ce dont LUMO en informera le Client. Cette révision du tarif ne sera effective que lors du

prochain renouvellement de l'Abonnement, sous réserve du respect du préavis de 60 jours prévu à l'article 13.2.

9.2. Création d'un Dossier

Le Client est invité à créer un Dossier, au nom du Client Final, en renseignant les données nominatives strictement nécessaires à la gestion du dossier et au calculs souhaités.

Pour chaque Dossier, le Client a accès aux fonctionnalités des différents Modules (Horaires, Bulletin de Paie, Indemnités, etc), et peut exporter certaines Données sous l'un des formats lisibles proposés dans l'Application (par défaut : pdf, .xls).

9.3. Accès du Client Final au Dossier

Le Client a la possibilité de donner accès au Client Final à certains Modules ou certaines fonctionnalités de l'Application ; notamment afin qu'il renseigne directement certaines Données du dossier. Il pourra également lui donner accès à tout ou partie des Données du Dossier. Cet accès se fera au moyen d'un lien de connexion sécurisé à l'Application, envoyée sur l'adresse de messagerie du Client Final. Il appartient au Client de bien définir les Données auxquelles le Client Final aura accès, et de délimiter précisément les droits d'accès du Client Final, ce partage du Dossier étant réalisé sous sa seule responsabilité. Le Client devra notamment veiller à ce que le Client Final n'ait pas accès à des données confidentielles, telles que des correspondances entre avocats, ou des pièces ou informations transmises sous le sceau de la confidentialité.

En cas de difficultés sur le paramétrage de l'accès au Dossier, le Client peut faire appel aux services d'assistance à l'utilisation, décrits à l'article « Support Utilisateur ».

Par défaut, le Client Final ne peut exporter les Données du Dossier, et n'a qu'un accès limité en écriture et en visualisation sur certaines Données du Dossier (par exemple, les horaires de travail).

L'accès au Dossier par le Client Final doit rester limité et ne doit pas excéder la durée nécessaire à la fourniture des informations demandées. Dès lors, il appartient au Client de clore l'accès au Dossier lorsque la contribution du Client Final n'est plus nécessaire.

Le Client est conscient des risques d'erreur dans la fourniture des Données par le Client Final, qu'il s'engage par conséquent à vérifier à l'aide des pièces ou informations en sa possession, avant tout traitement applicatif.

10. HEBERGEMENT - DISPONIBILITE DU SERVICE

10.1. Hébergement de l'Application et des Données

LUMO assurera, via des sous-traitants qualifiés, l'hébergement de l'Application ainsi que des Données du Client.

A ce titre, LUMO s'engage à faire ses meilleurs efforts pour :

- Assurer un accès au Service selon les conditions prévues à l'article « Disponibilité du Service »
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité des outils assurant l'hébergement de l'Application.
- Assurer un espace de stockage suffisant sur les serveurs d'hébergement afin d'accueillir l'ensemble des Données.

L'accès à la salle où sont situés les serveurs est strictement contrôlé et répond aux normes habituelles en la matière.

10.2. Disponibilité du Service

1.1.1. Engagement de disponibilité

LUMO fera ses meilleurs efforts, dans le cadre d'une obligation de moyens, pour assurer une disponibilité du Service 7/7, 24/24. A cette fin, LUMO s'engage à sélectionner des fournisseurs reconnus et réputés pour l'hébergement de l'Application, afin de pouvoir rétablir le Service dans les meilleurs délais en cas d'interruption liée à l'hébergement.

Toutefois, LUMO ne peut s'engager sur un taux de disponibilité applicatif, compte tenu notamment des aléas inhérents à la fourniture d'une solution logicielle en mode distant (SaaS), et en particulier des aléas techniques pouvant affecter le réseau Internet et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible.

En cas d'indisponibilité du Service pendant une durée supérieure à quinze (15) jours, le Client pourra résilier l'Abonnement dans les conditions de l'article 16 des Conditions Générales de Service.

LUMO se réserve la possibilité de suspendre l'accessibilité au Service pour d'éventuelles interventions de Maintenance sur l'Application. LUMO informera alors le Client, par écrit le plus tôt possible, en fonction de l'urgence de l'intervention, en lui indiquant la nature et la durée de l'intervention.

Par ailleurs, en cas de faille de sécurité constatée par LUMO, de nature à compromettre gravement la sécurité de l'Application, ou des Données des Clients, LUMO pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée du Service afin de remédier à la faille de sécurité. Dans cette hypothèse, le Client ne pourra réclamer aucune indemnité ni mettre en jeu la responsabilité de LUMO pour quelque cause que ce soit, sauf si la faille de sécurité est imputable à LUMO.

2. SUPPORT UTILISATEUR ET MAINTENANCE CORRECTIVE

2.1. Support Utilisateur

LUMO fournit un service d'Assistance technique aux Utilisateurs, sous forme téléphonique et/ou en ligne, et ce pendant toute la durée de l'Abonnement.

L'Assistance technique fournie par LUMO aux Clients inclut :

- Une assistance par une adresse email dédiée aux Utilisateurs, du lundi au vendredi de 9h à 17h, consistant à répondre à des besoins d'assistance technique des Utilisateurs dans leur utilisation de l'Application ;
- Une analyse des Anomalies remontées par les Utilisateurs et un diagnostic ;
- La mise en œuvre d'actions correctives par la fourniture d'instructions ou le déploiement de Mises à Jour.

Les demandes de Support ne sauraient se substituer à la formation à l'utilisation de l'Application, que le Client s'engage à fournir à ses collaborateurs afin que ceux-ci puissent utiliser correctement le Service. Le Client s'engage à cet effet à faire suivre à ses collaborateurs susceptibles d'utiliser l'Application toute session de formation qui s'avérerait nécessaire, au-delà de la séance de démonstration du produit, incluse dans l'Abonnement. .

Ces actions de formation seront réalisées sur devis préalable, accepté par le Client.

2.2. Maintenance Corrective de l'Application

LUMO s'engage à assurer une Maintenance Corrective continue de l'Application visant à réparer les Anomalies signalées par le Client.

LUMO s'efforcera, dans le cadre d'une obligation de moyens, d'employer tous moyens raisonnables et conformes à l'état de l'art, afin de remettre le Service en conditions opérationnelles dans les meilleurs délais.

2.3. Procédure de Support

Toutes les demandes au titre de la Maintenance ou du Support devront être notifiées par mail à l'adresse : support@lumo.legal

Horaires d'ouverture : LUMO garantit une **prise en charge** des demandes durant les heures d'ouverture de sa société, de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

2.4. Délais de prise en charge et résolution des Anomalies

La **prise en charge** des demandes de Support et de résolution des Anomalies se fera sous un délai maximum de **72 (soixante-douze) heures ouvrées** à compter de sa notification par le Client, réalisée selon les modalités prévues aux alinéas suivants.

LUMO ne s'engage sur aucun délai de résolution, mais fera ses meilleurs efforts pour développer et diffuser toute Mise à Jour corrective destinée à corriger l'Anomalie.

LUMO s'engage à intervenir au titre de la Maintenance en conformité avec les données actuelles de la technique et avec tout le soin et toute la diligence nécessaires conformément aux règles de l'art dans son domaine.

2.5. Exclusions

LUMO est déchargée de toute responsabilité au titre de la Maintenance, s'agissant des Anomalies résultant :

- De dysfonctionnements liés à un logiciel tiers installé sur les postes informatiques des Utilisateurs
- De l'utilisation d'un navigateur Internet non compatible;
- De l'inadéquation de la connexion Internet du Client ;
- D'un refus de collaboration du Client dans le cadre des interventions de LUMO au titre du Support.

En outre, les services de Support ne peuvent impliquer des opérations de maintenance ou d'assistance à l'utilisation de logiciels tiers, non fournis par LUMO.

Les dysfonctionnements consécutifs à des l'un des cas prévus ci-dessus, ne dispensent pas du règlement par le Client des sommes dues au titre de l'Abonnement, et seront facturés sur la base des tarifs horaires ou journaliers indiqués en **Annexe 2**.

3. EVOLUTIONS DE L'APPLICATION

3.1. Périmètre de la Maintenance Evolutive

Dans le cadre de l'Abonnement, et sous réserve du paiement par le Client de la Redevance de Service, LUMO déploiera automatiquement les Mises à Jour de l'Application au fur et à mesure de leur disponibilité.

En outre, LUMO s'engage à assurer une maintenance législative de l'Application, consistant à :

- faire ses meilleurs efforts pour intégrer, dans les meilleurs délais, toute évolution des textes législatifs et réglementaires servant de base aux calculs, et implémenter ces évolutions dans les algorithmes de calcul,
- Mettre à jour les références à ces textes dans les résultats fournis par l'Application,

Néanmoins, il est rappelé qu'il appartient au Client, en sa qualité de professionnel du droit, de vérifier la cohérence et l'exactitude des Résultats, sur la base des textes applicables. LUMO ne sera pas tenue responsable d'une erreur dans les Résultats générée par un défaut de mise à jour des textes applicables.

3.2. Déploiement des Mises à Jour

Les Mises à Jour seront déployées pour tous les Clients, dès leur mise en production, et sans intervention de leur part.

LUMO déploiera les Mises à Jour dans la mesure de ses possibilités, à des jours ou heures non ouvrés, soit les samedis, dimanches, et jours fériés, ou bien le matin avant 9h, ou le soir après 21h, de façon à perturber le moins longtemps possible l'accès au Service par le Client. Le Client sera informé du déploiement des Mises à Jour lors de sa prochaine connexion à l'Application.

3.3. Impacts techniques des Mises à Jour

Le Client sera prévenu à l'avance du déploiement de toute Mise à Jour qui impliquerait une modification de l'environnement technique. LUMO se réserve le droit d'opérer des modifications sur la mise en œuvre, sur l'ergonomie, le paramétrage, les modalités d'accès ou la localisation d'une fonction dans l'Application. Toute Mise à Jour, ou correctif, sera réalisée dans le sens d'une amélioration ou d'une optimisation de l'Application.

A la demande du Client, LUMO pourra organiser, sur devis préalable, une formation du Client et des Clients sur les Mises à Jour de l'Application.

4. CONDITIONS FINANCIERES

4.1. Prix de l'Abonnement

Le prix de l'Abonnement est mentionné lors de la souscription. Il s'entend hors taxes en vigueur, notamment sur la valeur ajoutée.

Le prix de l'Abonnement varie en fonction du nombre d'Utilisateurs Potentiels de l'Application chez le Client. Par **Utilisateurs Potentiels**, il faut entendre : tout salarié, avocat exerçant (associé), dirigeant ou non, et avocat collaborateur, exerçant ses fonctions pour le compte du Client. Les tranches tarifaires applicables sont publiées et mises à jour sur le Site.

L'Abonnement donne droit à l'activation d'un nombre maximal de Comptes Utilisateurs. Si le Client souhaite ouvrir davantage de Comptes Utilisateurs, il devra « upgrader » son Abonnement en choisissant une offre d'Abonnement supérieure et en passant commande sur l'Application.

Le cas échéant, un complément de prix (en cas d'Abonnement annuel) sera payable à la commande. En cas d'Abonnement mensuel, le prix mensuel sera ajusté au prorata temporis à compter de la souscription.

4.2. Révision des prix

LUMO pourra, à tout moment, décider d'une augmentation du prix de l'Abonnement, dans la limite d'une augmentation par année calendaire, et d'une hausse maximum de 5%, sous réserve d'en informer le Client au moins 60 jours à l'avance.

Dans l'hypothèse où cette augmentation serait supérieure à 5%, et uniquement dans ce cas, le Client aura la possibilité de la refuser et de résilier son Abonnement sans pénalité, en adressant à LUMO un courrier recommandé avec AR ou un email, pendant le délai de 60 jours précité. A défaut de résiliation pendant ce délai, les modifications tarifaires deviendront automatiquement applicables à l'Abonnement en cours.

4.3. Facturation de la Redevance

L'Abonnement est facturé d'avance, en début de période annuelle ou mensuelle. En cas de résiliation anticipée ou de dénonciation de l'Abonnement, les sommes versées à LUMO lui resteront acquises, le Client conservant l'accès au Service jusqu'à l'expiration de la période contractuelle en cours.

Le montant de l'Abonnement sera mis à jour en cours d'Abonnement en cas d'upgrade vers une nouvelle offre comme indiqué au 10.1.

4.4. Conditions de paiement

Les factures émises par LUMO sont payables à réception. Le paiement s'effectue par carte bancaire sur le Site (via le prestataire de paiement de LUMO), ou par prélèvement SEPA.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard calculés sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 10%. Ces intérêts courront du jour de l'échéance du paiement jusqu'à l'encaissement effectif du prix. Par ailleurs, conformément à l'article L441-9 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit, outre les pénalités de retard, l'obligation pour le débiteur de payer l'indemnité forfaitaire minimale de 40 euros pour frais de recouvrement, étant entendu que chaque Partie créancière se réserve la faculté de réclamer une indemnité complémentaire, sur justificatifs, si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En outre, à défaut de paiement par le Client de sommes dues au titre de l'Abonnement, et après mise en demeure restée infructueuse pendant 30 jours, LUMO se réserve le droit de suspendre l'accès au Service pour les Utilisateurs du Client. Cette suspension ne pourra pas être considérée comme une résiliation de l'Abonnement du fait de LUMO et ni ouvrir un droit quelconque à indemnité pour le Client.

5. DONNEES DU CLIENT

5.1. Propriété des Données

Toutes les Données renseignées, ou chargées dans les Dossiers du Client, ou générées par l'Application dans le cadre de son utilisation par le Client restent la propriété exclusive du Client ou, le cas échéant, du Client Final.

LUMO s'interdit de les divulguer, ou d'en communiquer le contenu à tout tiers sauf sur injonction d'une autorité judiciaire ou administrative.

5.2. Sauvegarde des Données

LUMO procède à la sauvegarde des Données de l'Application (en ce inclus celles du Client) selon les modalités suivantes :

- Sauvegarde quotidienne : durée de rétention : 1 mois
- Sauvegarde hebdomadaire ; durée de rétention : 3 mois
- Sauvegarde annuelle ; durée de rétention : 3 ans
- Copie des sauvegarde sur site distant à 10km du datacenter primaire

Ce service de sauvegarde est inclus dans l'Abonnement.

Toutefois, l'Application n'est ni un logiciel de gestion de cabinet, ni un service de stockage de données. Dès lors, nonobstant l'existence d'une sauvegarde par LUMO, le Client s'engage à conserver au moins une copie numérique de l'ensemble des Données contenues dans les Dossiers de son Compte Client ; et à en réaliser au moins une sauvegarde (locale ou distante) depuis son système d'information ; et afin de pallier les risques liés à une éventuelle perte de Données dans l'Application et/ou à une défaillance de la sauvegarde.

5.3. Sécurité des accès à l'Application

LUMO s'engage à mettre en œuvre tout moyen technique raisonnable, conforme à l'état de l'art, pour maintenir l'intégrité, la sécurité, et la confidentialité des Données du Client, et pour prévenir toute tentative d'intrusion, de piratage ou de destruction des Données hébergées par l'Application.

Par ailleurs, en fonction de la nature des Données, notamment personnelles, de leur sensibilité, et des risques pour les personnes physiques concernées en cas de violation des Données, LUMO mettra en œuvre, sur instructions du Client, des mesures supplémentaires de sécurité des Données, et en

particulier si les Données peuvent être qualifiées de données de santé. Ces mesures pourront inclure un chiffrage des Données, leur pseudonymisation, ou encore des audits réguliers de la disponibilité et de la sécurité des Données. Ces mesures seront incluses dans un projet d'évolution, sur devis préalable.

5.4. Données à caractère personnel

Les Parties s'engagent à respecter les stipulations de **l'Accord sur le traitement des données à caractère personnel (Annexe 1)**, qui fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Service.

5.5. Restitution des Données

En cas de résiliation de l'Abonnement, pour quelque cause que ce soit, le Client pourra récupérer les Données suivantes hébergées sur l'Application :

- les Données des Dossiers (fichiers déposés par le Client, ou le Client Final, Données chiffrées, Données personnelles du Client Final, etc.) pourront être récupérées dans leur format d'origine, sur demande auprès de LUMO (dpo@lumo.legal) .
- Les Données Personnelles des Comptes Utilisateurs seront exportées sur demande du Client, et restituées sous format .csv ou .xls, ou tout autre format communément pratiqué pour des bases de données utilisateurs.

Il appartiendra au Client de récupérer ces Données dans un délai de 60 jours suivant la cessation de l'Abonnement. A défaut de récupération des Données dans ce délai, et sans réponse du Client à la demande de LUMO sous un nouveau délai de trente (30) jours, LUMO effacera les Données hébergées de la base active de l'Application.

6. RESPONSABILITE DE LUMO

6.1. Résultats fournis par l'Application

Il est rappelé que l'Application n'est qu'un outil d'aide à la décision, destiné à des clients professionnels et avisés, membres de la profession d'avocat. L'Application ne fournit que des Résultats chiffrés, sur la base des Données renseignées dans le Dossier par le Client, qui ne sont pas vérifiées, et des règles de droit applicables (sous réserve des évolutions récentes, prises en compte dans le délai indiqué à l'article 12.1).

Les Résultats peuvent être issus d'un traitement de données algorithmique (codé dans l'Application) ou basés sur un système d'intelligence artificielle, reposant sur des modèles probabilistes. Le Client reconnaît que les fonctionnalités basées sur des modèles d'IA sont susceptibles de générer des erreurs, et qu'il lui appartient en conséquence de vérifier ces Résultats avant toute exploitation dans le cadre du Dossier .

Les Résultats sont générés sur la base de la règle de l'ordre public social, qui fait primer la règle la plus avantageuse au salarié. Les sources des textes appliqués pour la fourniture des Résultats sont systématiquement mentionnées, et il appartient au Client de les vérifier, dans le cadre de son devoir de conseil vis-à-vis du Client Final.

L'Application ne fournit en aucune manière un quelconque conseil personnalisé dans la stratégie contentieuse ou le traitement d'un dossier du Client Final, et ne saurait se substituer aux compétences et à l'expertise du Client en la matière. Les Résultats textuels issus des systèmes d'IA génératives inclus dans l'Application (telles que : rédaction de dispositifs, hiérarchisation des demandes, comparaison des simulations...) ne sont pas destinés à être repris « en l'état », sans relecture ni vérification par le Client, qui conserve l'entière responsabilité de la stratégie procédurale, et de la rédaction des actes afférents.

Par conséquent, LUMO ne saurait encourir aucune responsabilité du fait des choix stratégiques, ou des conseils prodigués par le Client au Client Final, sur la base des Données et Résultats

fournis par l'Application, qu'il appartient au Client d'analyser et d'interpréter, si nécessaire en les recoupant avec des informations et données tierces.

6.2. Responsabilité sur les contenus

LUMO n'est pas responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées via l'Application, de leur exploitation et de leur mise à jour. En aucun cas LUMO ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou tout recours de tiers, notamment du fait de contenus, quels qu'ils soient, chargés par le Client (ou le Client Final) dans l'Application, et qui seraient contraires aux législations et réglementations en vigueur, notamment en matière de protection des données à caractère personnel.

En cas de diffusion de contenu illicite ou en infraction avec les dispositions légales en vigueur susceptible d'engendrer une responsabilité civile ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte à des droits de tiers, LUMO se réserve la faculté (i) de supprimer le contenu illicite, après mise en demeure du Client, ou sans préavis si la suppression est ordonnée par une autorité administrative ou juridictionnelle et (ii) d'interrompre la fourniture du Service si la suppression de ces contenus s'avérait impossible, et/ou (iii) de résilier immédiatement et de plein droit son Abonnement sans préjudice des dommages et intérêts auxquels LUMO pourrait prétendre.

6.3. Limite de responsabilité

En aucun cas la responsabilité de LUMO ne pourra être recherchée par le Client, quel que soit le type d'action intentée, pour un dommage indirect tel que, sans que cette liste ne soit exhaustive, tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, manque à gagner, préjudice d'image, ou action intentée par un tiers contre le Client ainsi que leurs conséquences, lié à la fourniture du Service, ou à l'inexécution de ses obligations contractuelles.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que si la responsabilité de LUMO était retenue dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles, celle-ci serait limitée aux seuls préjudices directs et toutes demandes confondues, au montant du prix payé par le Client au titre de de l'Abonnement souscrit lors des douze derniers mois précédant la première réclamation du Client.

Les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes ou de l'Abonnement.

7. RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter, et à faire respecter par les Utilisateurs, quel que soit leur statut (avocats, juristes salariés, prestataires externes, etc.), les conditions d'utilisation du Service énoncées dans les présentes Conditions Générales de Service.

En particulier, le Client se porte fort du respect par les Utilisateurs des droits d'accès au Dossier, en veillant à sécuriser les messageries des Utilisateurs, et des règles relatives au partage du Dossier avec le Client Final. Toute utilisation du Service par un Utilisateur est présumée être effectuée pour le compte du Client, et engage sa responsabilité.

8. RESILIATION DE L'ABONNEMENT

Dans préjudice de la possibilité de dénonciation à l'échéance, prévue à l'article 5.3, chaque Partie pourra résilier l'Abonnement, en cas de manquement de l'autre Partie à l'une des obligations mises à sa charges par les présentes Conditions Générales de Service.

Cette résiliation ne pourra être prononcée qu'à défaut pour la Partie défaillante de remédier au manquement dans le délai d'un (1) mois après la mise en demeure par courrier recommandé avec AR notifiant l'existence dudit manquement adressée par la Partie victime du manquement.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, et ce, sans préjudice du paiement de dommages-intérêts susceptibles d'être réclamés par la partie plaignante.

9. CONSEQUENCES DE LA RESILIATION

A la cessation de l'Abonnement, quelle qu'en soit la cause, le Client devra :

- cesser immédiatement d'utiliser le Service,
- payer dans un délai de 30 jours toutes sommes restant dues à LUMO.

Les redevances payées au titre de la période contractuelle en cours resteront acquises à LUMO, sans remboursement possible.

En cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque cause que ce soit, le Client pourra, demander à LUMO l'export de ses Données selon les conditions prévues à l'article 14.5.

Afin que le Client puisse poursuivre l'exploitation des Données de ses Dossiers, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre prestataire, LUMO pourra également fournir, à la demande du Client, des prestations d'assistance dans le cadre de la réversibilité, dans le but de fournir au Client ou à son nouveau prestataire les Données sous le format de son choix. Ces prestations seront réalisées sur devis préalable et feront l'objet d'une facturation distincte.

10. FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne pourra être tenue pour responsable envers l'autre d'un manquement à ses obligations contractuelles au cas où ce manquement aurait pour cause exclusive un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil français. D'un commun accord sont définis comme cas de force majeure au sens des présentes Conditions Générales, sans limitation : guerre, terrorisme, incendie, explosion, inondation des équipements informatiques et notamment des locaux dans lesquels sont entreposés les serveurs de l'Infrastructure, lois ou décrets incompatibles avec la fourniture du Service, interruption des réseaux électriques, Internet ou de télécommunications, décès d'un homme-clé de LUMO, tel que son dirigeant de droit ou de fait, ou son directeur technique, et ce jusqu'à son remplacement effectif.

Si l'une des Parties était empêchée d'exécuter ses obligations pendant plus de trois (3) mois du fait d'un événement de force majeure, chacune des Parties aura alors la faculté de résilier de plein droit l'Abonnement, sans dommages et intérêts de part et d'autre.

11. SOUS-TRAITANCE

LUMO est en droit de sous-traiter tout ou partie du présent contrat à tout tiers de son choix. En particulier, les activités d'hébergement et de Support de l'Application pourront être confiées à un sous-traitant. Toutefois LUMO demeurera seule responsable vis à vis du Client de toutes ses obligations découlant de l'Abonnement et des présentes CGS.

12. CONVENTION DE PREUVE

Du commun accord des Parties, les enregistrements informatisés conservés par LUMO font foi des transmissions et traitements effectués, et notamment du nombre d'Utilisateurs de l'Application.

LUMO est autorisé à conserver les éléments relatifs au nombre de Comptes Utilisateurs, dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des données, et dans la limite d'un délai de cinq ans à compter de la cessation de l'Abonnement.

13. DISPOSITIONS FINALES

13.1. Nullité Partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGS sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13.2. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de ces CGS ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

13.3. Référence commerciale

LUMO est autorisé à utiliser le nom du Client à titre de référence commerciale, et ce sur tout support physique ou numérique, pendant la durée de l'Abonnement.

14. DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Service sont soumises au droit français.

15. REGLEMENT DES LITIGES

Les Parties conviennent de s'efforcer de régler à l'amiable tous les différends nés de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution, ou de la cessation des présentes. Dès la survenance d'un litige, les Parties se réuniront dans un délai d'un mois à compter de la notification du différend par l'une des Parties à l'autre Partie par courrier recommandé avec AR. La réunion de conciliation devra mettre en présence au moins un représentant de chaque Partie. A défaut d'accord amiable dans un délai d'un mois à compter de la réunion de conciliation, chaque Partie recouvrera sa pleine et entière liberté d'action.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ALINEA PRECEDENT, TOUT LITIGE ENTRE LES PARTIES RELATIFS A LA CONCLUSION, L'EXECUTION OU LA CESSATION D'UN ABONNEMENT OU A L'INTERPRETATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE, POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, AINSI QUE TOUTES SUITES QUI POURRAIENT EN RESULTER, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE GRENOBLE, NONOBTANT APPEL EN GARANTIE OU PLURALITE DE DEFENDEURS, Y COMPRIS DANS LE CAS DE PROCEDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES, EN REQUETE OU EN REFERE.

L'Application a vocation à traiter, stocker, et héberger des Données Personnelles des personnes suivantes :

- Les Utilisateurs disposant d'un Compte Utilisateur,
- Le Client Final

Ces personnes seront ci-après dénommées « Personnes Concernées ».

En vertu des articles 3.1 et 28 du RGPD, le Client doit être considéré comme responsable de traitement des Données Personnelles des Personnes Concernées, et LUMO doit être considéré comme sous-traitant de ces Données, dont il assure le traitement applicatif, et l'hébergement.

Dès lors, et en application de l'article 28 du RGPD, les dispositions qui suivent s'appliqueront au traitement par LUMO des données personnelles des Personnes Concernées.

1. RESPONSABILITÉ DES PARTIES

Le Client assumera seul la qualité de responsable du traitement des Données Personnelles hébergées ou traitées par l'Application ; au sens de la réglementation applicable sur la protection des Données à caractère personnel, LUMO n'ayant que la qualité de « sous-traitant » de ces données en sa qualité d'éditeur et d'hébergeur de l'Application et de prestataire de Support.

Dans l'hypothèse où le Client serait, vis-à-vis du Client Final, et pour certains types de traitement, considéré comme sous-traitant de premier rang, dans le cadre de l'utilisation du Service, LUMO sera considéré comme sous-traitant de second rang, pour les activités de traitement correspondant à ces prestations, ses droits et obligations restant inchangées au titre de l'Abonnement.

LUMO ne sera tenue responsable, en sa qualité de sous-traitant, que des obligations spécifiquement mises à sa charge par l'Abonnement et les Conditions Générales de Service, ou par la réglementation en vigueur sur le respect et la protection des données à caractère personnel; ou encore s'il a agi en dehors des instructions précises du Client.

LUMO ne saurait être tenue responsable des manquements du Client à cette réglementation, et qui ne lui seraient aucunement imputables au titre des CGS, en application de l'article 82.3 du RGPD.

2. GARANTIE DU CLIENT

Le Client garantit à LUMO qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent aux termes de la réglementation applicable sur la protection des données personnelles, et notamment qu'il a informé les Personnes Concernées de l'usage et du traitement qui est fait de leurs Données dans le cadre de l'utilisation du Service ; ainsi que des droits qui leur sont concédés (droit d'opposition, droit d'accès et de rectification, droit à la portabilité, droit d'effacement, droit de limitation du traitement).

LUMO informera également les Personnes Concernées, lors de leur utilisation de l'Application, des conditions dans lesquelles sont traitées leurs Données Personnelles, dans les Conditions Générales d'Utilisation de l'Application ; sans que cette information ne décharge le Client de ses propres obligations.

En particulier, le Client s'engage à ce que le traitement de données « particulières » sur les Clients Finaux (au sens de l'article 9 du RGPD), telles que des données de santé, ou relatives à une appartenance syndicale par exemple, dispose d'une base légale suffisante au regard des textes en vigueur et que, le cas échéant, il a obtenu le consentement des Personnes Concernées, pour ce traitement. Il est également rappelé que les Données Personnelles collectées doivent être adéquates et pertinentes au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. A cet égard, les commentaires éventuels sur les Personnes Concernées, et qui peuvent être renseignés sur l'Application, doivent être adéquats, objectifs, pertinents, et non excessifs, et

en rapport avec la gestion du Dossier. Ces commentaires sont rédigés sous la seule responsabilité du Client, et ne doivent en aucun cas porter atteinte à la dignité ou à l'image des Personnes Concernées.

En conséquence, le Client garantit LUMO contre tout recours, plainte, ou réclamation émanant d'une Personne Concernée et liée à l'utilisation ou au traitement de ces Données Personnelles par LUMO dans le cadre du Service, et garantit LUMO contre toute indemnité ou condamnation pouvant être mise à sa charge du fait d'un recours d'une personne sus désignée.

3. FINALITÉS DU TRAITEMENT

LUMO sera autorisé, en qualité de sous-traitant du Client, à traiter les Données Personnelles des Utilisateurs, exclusivement pour les finalités suivantes :

- hébergement de l'Application et des Données des Utilisateurs
- traitement des Données des Clients Finaux aux fins de calculs dans une optique d'aide au traitement juridique du Dossier,
- Support Utilisateur
- Maintenance Corrective de l'Application

4. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

LUMO s'engage à :

1. traiter les Données Personnelles uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance,
2. traiter les Données Personnelles conformément aux instructions documentées du Client ,
3. garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre du Service,
4. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles en vertu des CGS :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel

LUMO s'engage à mettre en place et maintenir les mesures de sécurité des Données prévues à l'article « Sécurité des Données» des Conditions Générales de Service. Dans le cadre des activités de support applicatif et de maintenance de l'Application, LUMO s'engage en outre à éviter toute manipulation ou opération ayant pour effet d'entraîner une perte, une altération ou un accès non-autorisé aux Données.

5. VIOLATION DE DONNÉES

LUMO notifiera au Client toute éventuelle violation des Données Personnelles, définie comme tout accès non autorisé, divulgation, perte, altération, ou destruction des Données Personnelles, dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance et par contact téléphonique, confirmé sans délai par email.

Cette notification devra contenir les éléments suivants :

- la description de la nature et de l'étendue de l'atteinte aux Données : type de Données concernés, nombre de fichiers, circonstances de l'atteinte aux Données ;
- la description des mesures prises ou que LUMO propose de prendre pour remédier à la violation, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives ;

- d'une manière générale, toutes les informations nécessaires pour permettre au Client d'informer l'autorité de contrôle et, si nécessaire, les Personnes Concernées.

6. SOUS-TRAITANCE ULTÉRIEURE

LUMO est autorisée par le Client à faire appel aux sous-traitants ultérieurs listés sur le Site, et dont il déclare avoir pris connaissance. En cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs, LUMO modifiera la liste publiée sur le Site, et en informera préalablement et par écrit le Client, en indiquant clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant. Le Client disposera d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. A défaut d'objection émise pendant ce délai, le sous-traitant ultérieur sera réputé agréé par le Client.

LUMO s'assurera que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des Données à caractère personnel.

LUMO s'engage à ce que les Données Personnelles soient localisées sur des serveurs situés en Union Européenne. A la date des présentes, les serveurs d'hébergement de l'Application sont situés en France.

7. AUDITS

LUMO s'engage à mettre à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, par le Client ou tout autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits, dans la limite d'un audit par année calendaire. Cet audit devra être réalisé par un expert indépendant, soumis à un engagement contractuel de confidentialité envers LUMO. Un pré-rapport sera transmis aux Parties pour qu'elles puissent faire valoir leurs observations avant dépôt du rapport définitif.

Les frais liés à la réalisation de ces audits resteront à la charge du Client, à moins que leurs conclusions ne révèlent de graves manquements au présent Accord quant au traitement des Données par LUMO.

8. ASSISTANCE DU CLIENT

LUMO fera ses meilleurs efforts pour assister le Client dans ses démarches visant à garantir la conformité des traitements de données personnelles avec la réglementation en vigueur. A ce titre, LUMO mettra à la disposition du Client toutes les informations nécessaires en cas de réalisation de tout audit de conformité ou sécurité, ou toute analyse d'impact menée par le Client ou de tout contrôle mené par une autorité de contrôle compétente.

En revanche, les prestations visées à l'Accord n'incluent pas la réalisation de démarches propres au Client, telles que la rédaction d'analyses d'impact, ou la déclaration à la CNIL d'une violation de Données, lesquelles donneront lieu, le cas échéant, à facturation d'une prestation distincte.

9. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Il appartiendra au Client de traiter les demandes des Personnes Concernées quant à l'exercice des droits qui leur sont offerts par la réglementation applicable (notamment droit d'opposition, droit d'accès et de rectification, droit à la portabilité, droit d'effacement des données des mineurs, droit de limitation du traitement). Si les personnes concernées venaient à exercer auprès de LUMO des demandes d'exercice de leurs droits, celles-ci seront systématiquement renvoyées au Client pour qu'il les traite dans les délais légaux. LUMO s'engage à appliquer les instructions du Client, dans le cadre de la réponse donnée à la Personne Concernée (telle que : extraction des Données Personnelles du Dossier d'un Client Final au titre du droit d'accès). Si cette assistance devait excéder une demi-journée de travail, elle sera facturée au Client, sur devis préalable.

16. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Par défaut, les Données Personnelles des Utilisateurs seront effacées de la base active de l'Application, dès clôture du Compte Utilisateur.

De même, les Données du Client Final, attachées à un Dossier, seront effacées de la base active, dès clôture du Dossier par le Client.

Les Données seront ensuite archivées en base intermédiaire, et le Client, pourra récupérer les Données selon la procédure décrite à l'article Restitution des Données des CGS. Le Client pourra également paramétrer une action de purge automatique des Données à caractère personnel dans l'Application. Les Données seront conservées en base d'archive intermédiaire pendant une durée maximum de 5 ans à compter de la clôture du Compte Utilisateur ou du Dossier, sauf instructions contraires du Client.

En toutes hypothèses, il appartiendra au Client de procéder à toutes les déclarations ou études d'impact requises par la loi ou les réglementations européennes, afin de déterminer la durée de conservation de ces Données Personnelles, et d'en informer LUMO, afin que celle-ci puisse effectuer, si nécessaire, les paramétrages nécessaires sur l'Application. LUMO ne saurait être tenue responsable d'une durée de rétention excessive des Données, résultant d'une décision du Client ou de son omission de clôturer les Comptes Utilisateurs ou les Dossiers inactifs.

17. SORT DES DONNÉES EN FIN D'ABONNEMENT

A la fin de l'Abonnement, quelle qu'en soit la cause, LUMO s'engage à restituer sous format lisible les Données Personnelles qu'il aurait en sa possession, ou à les détruire, selon le choix du Client, sous réserve des Données strictement nécessaires au respect par LUMO de ses propres obligations légales ou contractuelles (notamment pour justifier de l'exécution de la prestation). Le cas échéant, LUMO informera le Client des Données conservées ; le Client pouvant solliciter, à ses frais, le retrait de certaines informations jugées confidentielles ou non nécessaires au respect par LUMO de ses obligations légales ou contractuelles.

Il appartiendra au Client de solliciter une copie complète des Données avant leur destruction, dans les conditions prévues à l'article 17 des Conditions Générales de Service.